

Tarif des prestations 2023



TARIFS HOSPITALISATION COURT ET MOYEN SÉJOUR

1) Hospitalisation complète	
Médecine	884,13 €
Médecine Gériatrie	759,69 €
Services de spécialités coûteuse—Unité de soins continue	1 445,81 €
SSR spécialisés et non spécialisés	294,07 €
2) Hospitalisation de jour	
Hospitalisation de jour-Cas général (TN, TO)	837,86 €
Hospitalisation de jour (séance chimiothérapie)	818,01 €
Hospitalisation de jour-Rééducation-SSR spécialisés	235,34 €
Hospitalisation de jour-Gériatrie	551,45 €

Forfait journalier : 20,00 €
Supplément chambre particulière : gamme proratisée (fonction mutuelle <45 € ou gamme 1 (G1) / Gamme 2 (G2) : fonction de votre mutuelle.
 En gamme G1 et G2 vous bénéficiez de prestations offertes chez notre partenaire Happytal allant de 15 € à 90 € (cf. tableau ci-dessous)

Type d'hospitalisation	Tarifs	Prestations offertes (carte services)
	40 €/ nuitée	Pas de prestation
Hospitalisation Médecine	45 €/ nuitée (G1)	15 €/ séjour
	60 €/ nuitée (G2)	30 €/ séjour
	35 €/ nuitée	Pas de prestation
Hospitalisation SSR <i>(Soins de suite et de Réadaptation)</i>	45 €/ nuitée (G1)	45 €/ séjour
	60 €/ nuitée (G2)	90 €/ séjour

Participation forfaitaire acte > à 120 € 24,00 €

TARIFS USLD et EHPAD Tarifs 2023- Établissement habilité à l'aide sociale et l'APL

Hébergement

	Tarif journalier				
	Chambre simple		Chambre double	Hébergement temporaire	Accueil de jour gériatrique
	EHPAD	USLD	EHPAD		
+ 60 ans	53,98 €	52,76 €	49,66 €	De 30 à 53,98€	20,80€
- 60 ans	71,75 €	75,45 €	71,75 €		37,18€

En hébergement permanent le reste à charge journalier correspond au tarif hébergement majoré du talon de la dépendance qui équivaut au GIR 5.6 soit :
 EHPAD pour résidents de + 60 ans en chambre seule : 53,98 + 5.67 = 59,65 €
 Chambre double : 49,66 + 5,67= 55,33€

Dépendance	EHPAD	USLD	Accueil de jour gériatrique
GIR 1 et 2	21,08€	25,48 €	25,73€
GIR 3 et 4	13,38€	16,11 €	16,38€
GIR 5 et 6	5,67€	6,82 €	6,95€

Tarif réservation accueil de jour gériatrique : 17,35 €
 Tarif « post hospitalisation » 9,65 € pour un maximum de 30 jours/an
 Pour information, le forfait soins (EHPAD ou USLD) est versé directement à l'établissement.

TARIFS DES CONSULTATIONS A titre indicatif sans majoration

Source : NGAP* - sécurité sociale

Consultation Médecine Générale (G+MCG)	30,00 €
Consultation Spécialiste (CS+MCS+MPC)	30,00 €
Consultation Sage-Femme (C+MSF)	25,00 €
Consult Neuropsychiatre, Neurologue (CNP+MPC+MCS)	49,50 €
Consultation Cardiologue (CSC+MCC)	51,00 €
Consultation de dépistage du mélanome, Dermatologue (CDE)	46,00 €
MOP : Patients de plus de 80 ans majoration	5,00 €
APC : Avis ponctuel du consultant toute spécialité (hors Neuropsychiatre, Neurologue, Psychiatre)	55,00 €
APY : Avis ponctuel Neuropsychiatre, Neurologue, Psychiatre	62,50 €
Acte infirmier	3,15 €
Acte sage-Femme	2,80 €

Tarifs établissement (décision Directeur)

Diététique (primo consultation et suivi)	18,00 €
Hypnose	23,00 €

PRESTATIONS ACCOMPAGNANTS

Petit-déjeuner	5,60 €
Déjeuner	8,00 €
Diner	8,00 €
Lit d'appoint	7,20 €

PRESTATIONS DIVERSES

Photocopies pièces dossier médical : 0,18€ par copie
Ligne téléphonique : ouverture de la ligne 3,90 € + prix des communications au coût réel suivant décompte opérateur
Télévision : tarifs forfaitaires (se référer à l'annexe)
Chambre mortuaire : au-delà de 3 jours : 80 € par jour
 Mise à disposition des locaux pour soins de thanatopraxie : 20 €

*NGAP : Nomenclature générale des actes professionnels

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. ». Cf. arrêté du 30 mai 2018 relatif à l'information des personnes destinataires d'activités de prévention, de diagnostic et/ou de soins et notamment son Article 9 Cette information figure également sur la page dédiée aux tarifs du site internet de communication aux usagers de l'établissement.

Le personnel du standard-accueil assure la gestion de la prestation télévision.
Ce service est ouvert 7 jours sur 7 de 9 heures à 19 heures.

La prestation télévision est payable d'avance dès la mise en service et en aucun cas en fin de séjour.

Le règlement peut se faire en espèces, par chèque à l'ordre du Trésor Public ou par carte bancaire. Une pièce d'identité est nécessaire pour le paiement par chèque.

Après paiement par le patient ou sa famille, un accès au téléviseur est débloqué.
La télécommande est mise à disposition par le service de soins.

Il s'agit d'une télécommande qui est spécifique au téléviseur et ne fonctionne pas hors du service d'hospitalisation. Avant la sortie du patient, le personnel du service est chargé de reprendre la télécommande.

Lors des changements de chambre, l'information doit être communiquée au personnel du standard afin que la prestation télévision puisse se poursuivre.

Tarif de la prestation télévision :

Nombre de jour de consommation	1 jour	5 jours	14 jours	21 jours	28 jours
TARIF	3 € TTC	12 € TTC	33 € TTC	48 € TTC	60 € TTC
Avantages		1 jour offert	3 jours offerts	5 jours offerts	8 jours offerts

Toute journée entamée est due.

Les tarifs dégressifs ne sont pris en considération que si les patients les demandent en début de séjour.
Toutes les chambres bénéficient d'un accès gratuit à la chaîne d'information « BFMTV » et aux informations internes à l'établissement.
L'accès aux autres chaînes est payant dans toutes les chambres de l'établissement.